

Intervenant : Mathieu RIVET

Structure : CDC Biodiversité

Séance : Un opérateur de compensation garant de la pérennité et de l'efficacité des mesures environnementales

Données et mots clés	<ul style="list-style-type: none"> - Gain de biodiversité - Equivalence écologique - Partage des risques pour une mise en oeuvre pérenne
Messages à retenir de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter les impacts environnementaux - Intégrer la compensation dans la conception technique et financière du projet d'aménagement - S'appuyer sur un opérateur pour pérenniser l'action sur le contrôle du service instructeur
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> - L'indispensable contrôle des services dans la conception et la mise en oeuvre de la compensation
Quels défis à relever	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer la loi (article 90 du PNB) - Assurer les contrôles de mise en oeuvre - Veiller à l'absence de perte nette quelque soit la taille du projet d'aménagement
Quels leviers actionner pour relever les défis ?	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la loi et assurer les contrôles de mise en oeuvre pendant toute la durée de l'engagement